



AVIS DE CONCOURS

D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2027

(Extrait de l'arrêté n° 2026-23-CONC du 4 juin 2026 Portant ouverture du concours d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe – Session 2027)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime le concours :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Au concours EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (niveau V de l'ancienne nomenclature : niveau CAP - BEP), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Conditions dérogatoires :

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants ;
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports (joindre un justificatif officiel).

Au concours INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Le nombre de postes au concours est le suivant :

- Le concours externe : **28** postes
- Le concours interne : **18** postes
- Le troisième concours : **Non ouvert en 2027**

Dates de retrait, de dépôt des candidatures et date de l'épreuve écrite

Période de retrait des dossiers d'inscription : 29 septembre 2026 au 4 novembre 2026

Date limite de dépôt des candidatures : 12 novembre 2026

Date des épreuves écrites : 25 mars 2027

L'épreuve écrite se déroulera le **25 mars 2027** dans le département de l'Eure à Val de Reuil et/ou Louviers et/ou Evreux. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles ou sanitaires d'organisation de prévoir d'autres centres d'examen pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Ces derniers resteraient dans le département de l'Eure.

Modalités d'inscription

➤ **Retrait des dossiers d'inscription : du 29 septembre 2026 au 4 novembre 2026 :**

❶ Préinscription en ligne

Les candidats doivent se préinscrire en priorité sur le site internet du Centre de Gestion de l'Eure : www.cdg27.fr (rubrique Concours – Préinscription) ou via le portail national « concours-territorial.fr »¹

Attention : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers⁵, du dossier complété et signé, accompagné des pièces demandées.

❷ A l'accueil du CDG 27² : Préinscription sur place au CDG 27

Les candidats peuvent se présenter à l'accueil du Centre de Gestion 27 pour effectuer leur préinscription. Des postes informatiques sont disponibles et des agents peuvent accompagner la démarche durant les horaires d'ouverture.

❸ Soit en dernier ressort par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-après). **Pour les demandes écrites de dossier** : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes.

IMPORTANT : Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte. La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers, du dossier complété et signé accompagné des pièces demandées.

➤ **Retour des dossiers d'inscription : le 12 novembre 2026 dernier délai.**

❶ Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure³

❷ Soit par voie dématérialisée, les candidats pourront déposer leur dossier d'inscription dûment complété et signé dans leur espace sécurisé du site internet du cdg 27 : www.cdg27.fr et clôturer leur inscription¹

❸ Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure²

Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone ou courriel. Aucun dossier transmis par courriel ne sera accepté.

MISE EN GARDE : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, pour les candidats choisissant le dépôt du dossier par voie postale, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service concours du CDG 27.

Pour information : Les candidats aux concours devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré.

Centre de Gestion 27

10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30

¹ Minuit (clôture des inscriptions)

² Aux horaires d'ouverture (voir article 5)

³ Cachet de la poste faisant foi